

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 04 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; CHAPPE Fanny ; LE GOFF Yannick.



**DELBU2023-04-031B**

**Revitalisation - Convention financière poste chef de projet Petites Villes de Demain**

Dans le cadre de la politique nationale de revitalisation des territoires, l'Agglomération est coordinatrice à l'échelle locale du programme Petites Villes de Demain (PVD) tel que défini dans la convention d'adhésion signée le 22 avril 2021 entre les 4 communes lauréates, l'Agglomération et le Préfet des Côtes d'Armor.

L'Agglomération bénéficie à ce titre de financements d'une équipe dédiée aux communes lauréates (Bégard, Callac, Guingamp et Paimpol).

Cette équipe est construite autour de chefs de projet, dont 1 ETP dédié aux projets de revitalisation de Bégard et Guingamp depuis janvier 2023. Auparavant, le poste était partagé entre Bégard et Callac. Cette mission est effectuée par une seule personne, recrutée par l'Agglomération.

Son financement est pris en charge à hauteur de 75 % par les deux partenaires qui contribuent au financement de cette mesure : l'ANCT et la Banque des territoires.

Les communes de Bégard et Guingamp se sont engagées à financer le solde du coût annuel du poste et délibérer en ce sens sur le projet de convention soumis au présent bureau communautaire.

La période concernée par la convention débute le 16 janvier 2023 (date de prise de poste de la cheffe de projet) sur la base de la convention d'adhésion PVD et se terminera à minima à l'issue de la convention d'ORT, contrat intégrateur et suppléant de la convention d'adhésion sur une durée minimum de 3 ans.

Le montant à la charge de la commune de Guingamp est d'environ 5 510 euros par an.

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Bégard du 16 décembre 2021 pour la partie qui la concerne,

**Vu** le projet de convention annexé,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- D'approuver la convention avec la commune de Guingamp ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention, ainsi tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

